
DECISION DU PRESIDENT

DP2021-11 Cession Renault Premium DX-900-NC

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB est propriétaire d'un véhicule de marque Renault Premium immatriculé DX-900-NC qui a pris feu le 28 décembre 2020 dans l'enceinte de l'entreprise SAUBEAU,

Compte tenu de l'expertise du bureau d'expertise BCA, le véhicule est déclaré non réparable et doit être cédé à notre assureur AXA FRANCE.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de céder en l'état le véhicule sinistré Renault Premium immatriculé DX-900-NC à AXA France pour la somme de 20 600€.

A Aiguillon, le 05/05/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI